



*3e Colloque international sur le commerce équitable  
3th Fair Trade International Symposium – FTIS 2008 –  
Montpellier, France, 14-16 mai 2008*

---

Communication n°96

## Le commerce équitable dans la filière miel en Mésoamérique : de la survie des producteurs à l'incubation du développement durable

**Rémy VANDAME<sup>(1,2)</sup>, Jean-Marc TOUZARD<sup>(1)</sup>,  
Nadège LOMBARD<sup>(3)</sup>, Anne MARTINET<sup>(3)</sup>**

### **Affiliations**

- (1) INRA, UMR951 Innovation, Montpellier (France)
- (2) El Colegio de la Frontera Sur (ECOSUR), Tapachula (Mexique)
- (3) AGROPARISTECH- ENGREF, Paris

### **Adresses**

- (1) INRA, UMR Innovation, Montpellier, France (touzard@supagro.inra.fr)
- (2) El Colegio de la Frontera Sur, Tapachula, Chiapas, Mexique (rvandame@ecosur.mx)
- (3) AGROPARISTECH-ENGREF, 19 avenue du Maine, 75732 Paris cedex 15

### **Financements**

Ce travail a été financé sur fonds propres d'ECOSUR et de l'UMR Innovation, ainsi que partiellement par des contributions de la CLAC (Coordinadora Latinoamericana y del Caribe de Pequeños Productores de Comercio Justo), PAUAL (Pequeños Apicultores Unidos de América Latina) et CJM (Comercio Justo México).

Le commerce équitable dans la filière miel en Mésosamérique :  
de la survie des producteurs à l'incubation du  
développement durable

Fair trade in the honey chain in Mesoamerica : from producers  
survival to incubation of sustainable development

Rémy VANDAME, Jean-Marc TOUZARD,  
Nadège LOMBARD, Anne MARTINET

**Résumé**

Le Commerce Équitable (CE) se présente aujourd'hui comme une forme d'organisation des échanges qui vise à contribuer au développement durable. Dans ce cadre, cette communication tente d'évaluer en quoi l'engagement des producteurs dans le CE permet de dépasser un simple soutien à leurs revenus pour contribuer au développement durable de leurs territoires. Nous revenons d'abord sur les questions posées par la prise en compte des enjeux du DD par le CE. Nous présentons ensuite notre terrain et notre méthode, puis les résultats des enquêtes dans deux coopératives d'apiculteurs. Sur cette base, nous discutons des conditions qui peuvent permettre, par l'engagement dans le CE, une véritable « incubation » du DD.

**Abstract**

Fair trade nowadays presents itself as a form of structuring commercial trade which aim is to support sustainable development. In this frame, our communication is an intent to evaluate how the commitment of producers into fair trade can be more than just a support to their incomes, i.e. can contribute to the sustainable development of their territories. We first synthesize the questions rising from the consideration of sustainable development by fair trade. Then we present our fieldwork and methods, and the results of investigations in two beekeepers coops. We finally discuss the conditions that may lead, through committing into fair trade, to a true "incubation" of the sustainable development.

## Introduction

D'abord motivé par la volonté de mieux rémunérer les petits producteurs du Sud dans le commerce international, le Commerce Equitable (CE) est présenté aujourd'hui comme une forme d'organisation des échanges qui vise plus largement à contribuer au développement durable (DD) (FINE, 2001). Cette évolution se traduit par de nouvelles conditions d'évaluation des producteurs et de leurs organisations, en intégrant des dimensions sociales et environnementales, et en accordant une attention accrue au renforcement des investissements et capacités (Sen, 1987). Pour accompagner ces évaluations et la redéfinition des cahiers des charges, il est alors important d'étudier sur des situations concrètes à quelles conditions l'engagement de producteurs dans les filières du CE peut effectivement contribuer au DD (Daviron et al., 2002). C'est l'objet du programme de recherche que nous avons initié en 2006 avec les organisations de producteurs de miel au sud du Mexique et au Guatemala. En quoi l'engagement de ces producteurs dans le CE permet-il de dépasser un simple soutien à leurs revenus pour contribuer au développement durable de leurs territoires ? Cette communication fait état de nos premiers résultats qui soulignent l'importance des investissements productifs individuels et de l'autonomisation du projet collectif. Nous reviendrons d'abord sur les questions posées par la prise en compte des enjeux du DD par le CE. Nous présenterons ensuite notre terrain et notre méthode, puis les résultats des enquêtes dans deux coopératives d'apiculteurs. Sur cette base, nous discuterons des conditions qui peuvent permettre, par l'engagement dans le CE, une véritable « incubation » du DD.

## Commerce équitable et développement durable

Que l'on se réfère à la définition de FINE (2001)<sup>1</sup>, aux communications et stratégies des entreprises du CE ou aux colloques et articles récents, le CE apparaît aujourd'hui associé au projet politique du DD : « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Brundtland, 1987), en considérant les dimensions économiques, sociales et environnementales qui

---

<sup>1</sup> Le commerce équitable est « un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. **Il contribue au développement durable** en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète »

structurent ces besoins (Vivien, 2005). Pour dépasser une vision seulement politique, ce lien entre CE et DD doit être analysé et critiqué, à la fois au plan théorique et par des évaluations empiriques de projets en cours.

### ***De la survie à l'autonomie économique***

Le lien entre le CE et le DD s'appuie d'abord sur une dimension économique, inhérente au mécanisme de redistribution de valeur que vise le CE. Il s'agit de « travailler délibérément avec des producteurs marginalisés, afin de les aider à passer d'une position de vulnérabilité à la sécurité et l'autosuffisance économique » (FINE, 2001). Deux objectifs semblent alors visés. Le premier objectif est de passer de la vulnérabilité à la sécurité, grâce à une élévation des revenus (baisse de la contrainte de trésorerie, amorce d'épargne privée, couverture de besoins primaires), mais aussi à une stabilisation de la relation économique (clients stables et fiables, prix planchers). L'enjeu est de réduire la pauvreté des producteurs mais sans nécessaire changement immédiat de leur situation technique et productive. Cet objectif rejoint l'idée qu'il ne peut y avoir de développement sans sécurité et revenu minimal (Sen, 2000). Le second objectif est d'arriver à un développement plus autonome des producteurs et de leurs organisations. Il implique l'enclenchement d'un processus d'investissement matériel et immatériel pour assurer une croissance des revenus à long terme. Il pose aussi la question d'une capacité d'anticipation, d'une plus grande liberté dans les décisions techniques et commerciales, d'un meilleur contrôle sur la filière, rejoignant la question du renforcement des capacités (Sen, 1987). Cet objectif peut conduire à envisager à terme l'affranchissement des producteurs vis-à-vis des institutions du CE, et leur retour sur les marchés « conventionnels ».

Mais passer d'un soutien au revenu à l'enclenchement d'une dynamique économique plus autonome soulève de nombreux débats sur les formes d'incitations aux investissements individuels ou collectifs, leurs orientations technologiques (qualité vs quantité), les distorsions de concurrence provoquées, les tailles critiques à considérer pour les entreprises, ou les conditions d'une compétitivité à long terme.

### ***Équité et inclusion sociale***

Le lien entre CE et DD se réfère aussi à une dimension éthique et sociale. Celle-ci est présente dans les objectifs fondateurs du CE, puisqu'il s'agit de réduire des inégalités à une échelle mondiale. Influencé par les mouvements de l'« ethical sourcing », le CE a

aussi progressivement accordé un poids important au « développement social » (FLOi, 2007) à l'échelle locale, en considérant la lutte contre les exclusions, l'accès aux libertés fondamentales, le respect de normes du travail (Adam et al., 2000). Toutefois l'ensemble des critères et formes d'actions du volet social du DD ne sont pas forcément reprises ou explicités par le CE et font débat (Raynolds et al., 2007) : certains principes restent généraux et sont difficilement spécifiés dans les cahiers des charges (démontrer que le CE « apporte un progrès social ») ou sont considérés comme facultatifs (actions en faveur de groupes désavantagés). Dans le cas de petits producteurs, les questions de démocratie ou de formation sont généralement limitées au fonctionnement de leur organisation (coopérative par exemple) ; surtout, le soutien à une production ne garantit pas forcément l'amélioration d'une cohésion sociale à l'échelle locale, du fait d'un accroissement des exportations au détriment de marchés locaux, ou de nouvelles formes d'exclusion de producteurs non intégrés aux filières du CE (Chiffolleau et al., 2007). Confrontées localement à une diversité de situations sociales, culturelles ou politiques, les évaluations du CE expriment les tensions entre une éthique universelle (commune au DD) et des éthiques locales qui orientent les décisions des producteurs.

### ***L'intégration des enjeux environnementaux***

La dimension environnementale était originellement absente des principes du CE, mais elle s'est imposée dans la pratique, une part croissante des produits du CE étant issus de la production certifiée biologique, notamment pour le café. Sous la pression de consommateurs sensibles aux aspects environnementaux, un rapprochement des standards a commencé à s'opérer à partir du début des années 2000. Ainsi la définition de normes environnementales représente 60% du texte de la version adoptée en 2007 des "Standards génériques du commerce équitable" de FLOi. Inversement, l'objectif originel de la production biologique (assurer le respect de l'environnement et l'innocuité du produit consommable) a progressivement intégré des conditions sociales de production, allant jusqu'à affirmer que "la justice et les droits sociaux sont partie intégrante de la production et de la transformation de produits biologiques" (standards 2002 de l'IFOAM). Ainsi, chaque standard considère dorénavant la trilogie du développement durable, la différence résidant dans l'ordre de priorité entre les trois volets de celui-ci. Les certifications, qu'elles se réfèrent au CE ou à la production biologique, semblent tendre vers des "certifications du développement durable".

## ***Développer les évaluations empiriques***

Devenir « un outil pour impulser le DD par le marché » suppose alors d'évaluer les producteurs et leurs organisations au regard d'un nombre croissant de critères se référant aux trois domaines du DD, de prendre en compte des indicateurs d'état, d'engagement et d'impact, d'avoir une attention croissante aux investissements et de construire un dispositif de signalisation et contrôle qui soit crédible et peu coûteux... Cet enjeu d'évaluation appelle à renforcer les études scientifiques appuyées sur un investissement empirique important (Reynolds et al., 2007). En nous limitant ici à l'Amérique Latine, la première étude est celle de Ronchi (2002), qui montre que les revenus et la qualité de vie des producteurs de café du Costa Rica est significativement plus élevée lorsqu'ils exportent au sein du CE. Une étude plus complète par Eberhardt (2006) montre, pour les caféiculteurs de Bolivie, des effets importants en termes de couverture de besoins basiques, mais surtout une "libération" des producteurs face aux risques de variations des prix. En outre, des effets structurants sur les organisations et un impact sur le cours local du café (hors CE) sont rapportés, mais avec un risque d'atomisation des organisations et de manque de cohérence territoriale du développement. Des observations similaires sont rapportées par Bacon (2005) au Nicaragua et Jaffee (2007) au Mexique. Ce dernier considère que le CE offre aux producteurs la chambre de respiration ("breathing room") qui permet d'engager des pratiques productives durables, mais pas de sortir la majorité de la pauvreté. Il faut noter que l'ensemble de ces études est limité à la filière café, produit certes emblématique et dominant du CE, mais où les producteurs tendent à être spécialisés. Il convient alors de s'intéresser à d'autres productions labellisées par le CE, comme le miel, qui peuvent jouer un rôle important dans des économies plus diversifiées.

## **Terrain et méthode**

### ***Les organisations d'apiculteurs au Sud Mexique et au Guatemala***

Notre étude concerne les organisations d'apiculteurs dans les états du sud du Mexique et au Guatemala. La région se justifie car elle est caractérisée à la fois par un indicateur de développement humain très faible et par une biodiversité particulièrement élevée (l'un des *hot-spots* mondiaux de biodiversité). L'apiculture a été choisie car elle est une activité très liée aux enjeux du développement durable : le miel constitue une activité complémentaire

d'autres productions, jouant un rôle important dans la diversification des revenus des petits producteurs, mais il constitue aussi une filière à fort potentiel de développement sur les marchés intérieurs et à l'exportation. Par ailleurs, l'apiculture est une activité en interaction forte avec l'environnement, puisque les abeilles et la production de miel dépendent de la conservation des ressources de l'écosystème et, en retour, l'activité pollinisatrice des abeilles participe à la conservation de la biodiversité (Florez et al., 2006).

La production de miel s'est développée dans cette région à partir des années 50, sous l'effet combiné d'une demande croissante de miel en Europe et aux USA, d'un environnement (flore et climat) favorable, et d'une importante technification de la production (Vandame, 2007). L'essentiel de cette production est en effet exporté, le Mexique étant devenu le 3ème pays exportateur de miel (derrière la Chine et l'Argentine). Au sud du Mexique et au Guatemala, la filière s'appuie sur des petites exploitations familiales, généralement diversifiées (maïs et haricots pour l'autoconsommation, café et éventuellement élevage...) et dont la production de miel est trop faible pour envisager une exportation directe. Les apiculteurs doivent alors soit vendre à un intermédiaire local, soit appartenir à une organisation pour exporter collectivement, notamment à travers les filières du CE..

### ***Inventaire régional et enquêtes dans deux coopératives***

Notre travail a été engagé pour compléter des recherches menées à ECOSUR sur l'écologie des abeilles et l'accompagnement des organisations apicoles de la région (Vandame, 2007). Étudier l'insertion des organisations apicoles dans les marchés apparaissait important pour mieux répondre aux questions posées par les apiculteurs et les institutions de développement. Ce travail a débuté en 2007 avec un inventaire et une caractérisation des organisations de producteurs de miel au sud du Mexique et au Guatemala (Vandame & Touzard 2008). Sur près de 25 organisations recensées, 14 commercialisent régulièrement du miel depuis au moins 2000, dans les filières du CE.

En partant d'une typologie structurelle issue de cette première étape, nous avons réalisé des études de cas approfondies dans deux coopératives insérées depuis plus de 10 dans le CE. Une première dans le Chiapas, Miel del Sur, associant des petits producteurs indigènes, appuyés de manière importante par des ONG et fonds internationaux. Une seconde au Guatemala, **COPIASURO**<sup>2</sup>, regroupant des petits producteurs d'origines

---

<sup>2</sup> Cooperativa de Producción Integral Apícola del Sur-Occidente de Guatemala

plus diversifiées, mettant en avant un projet de différenciation de la qualité du miel. Dans chaque cas, les entretiens avec les dirigeants et membres ont permis de décrire l'évolution de l'organisation sur la base : 1) d'indicateurs quantitatifs et institutionnels (nombre d'associés, ruches et production par associé, production et exportation, règles de rémunérations du miel, etc.), 2) de la caractérisation des principales actions collectives engagées, des épreuves traversées et des changements induits par celles-ci, qu'ils soient d'ordre social, économique ou environnemental.

Par ailleurs, à la demande de la CLAC, PAUAL et CJM<sup>3</sup> nous avons étudié les coûts de production des producteurs (échantillon total de 50 membres) et de chaque coopérative. Ces données permettent d'évaluer les niveaux de revenu et les processus de différenciation économique que peut entraîner localement la filière CE.

## Résultats

### *Présentation des deux coopératives*

La coopérative **Mieles del Sur** trouve ses origines en 1980 dans un groupe politique de lutte pour la répartition de la terre dans les Altos de Chiapas. Le contact avec des ONG du commerce solidaire mène à la constitution d'une coopérative et à l'exportation de miel, dès 1983. Alors que la fonction productive de l'organisation gagne en importance, c'est la fonction politique qui lui donne sa cohésion, renforcée par le mouvement zapatiste dans les années 90. Aujourd'hui, elle est composée presque exclusivement de petits producteurs indiens pour qui l'apiculture est un complément de revenu. Son fonctionnement et ses règles prennent la forme canonique de la coopérative « égalitaire » (Vandame & Touzard, 2008). Elle se caractérise par une activité limitée à la collecte et à la commercialisation de miel, sans investissement collectif important (local loué, mise en fût directe) et sans différenciation de sa production. La définition d'une stratégie économique est une préoccupation récente et l'évolution tant du nombre d'adhérents que de sa production indiquent une baisse d'activité importante (-30 % entre 1997 et 2007). Ses priorités restent la revendication et la recherche collective de moyens pour assurer la survie des membres, la coopérative étant appuyée dans cette direction par les partenaires du CE et des ONG.

---

<sup>3</sup> Coordinadora Latinoamericana y del Caribe de Productores del Mercado Justo, Pequeños Apicultores Unidos de América Latina, Comercio Justo México

**Tableau 1 : Principales caractéristiques des deux coopératives sélectionnées.**

		<i>Mieles del Sur</i>	<i>COPIASURO</i>	
Indicateurs de base	Localisation	San Cristóbal de las Casas, Chiapas, Mexique	Catarina, San Marcos, Guatemala	
	Population de la région	majoritairement indigène (Tzeltal, Tzotzil, Tojolabal)	Métisse ; minoritairement indigène (Mam)	
	Figure juridique	Coopérative	Coopérative	
	Date de fondation	1982	1987	
	Nombre membres, production totale et par membre (tonne)	Passé	1998 : 200 – 160 – 0.8	1996 : 40 – 60 – 1.5
		Présent	2007 : 160 – 100 – 0.8	2007 : 94 – 180 – 1.9
	Spécialisation des membres	Tous pluriactifs (café, maïs, frijol, bétail)	Majorité pluriactifs (café, maïs, frijol, bétail, services), minorité en spécialisation	
	Activité coopérative	Uniquement miel	Uniquement miel	
Certifications	FLOi, transition bio	FLOi, réflexion bio		
Économiques	Croissance production totale	1998-2006 : -62%	1996-2006 : +200%	
	Croissance production par membre	1998-2006 : +0%	1996-2006 : +26%	
	Marchés	Export	Export	
	Marque propre	Non	Non	
	Commerce équitable	1982	1993	
	Différenciation production	Non	3 miels différenciés	
	Rémunération différenciée	Non, principe d'égalité	Oui, selon qualité (humidité)	
	Investissements collectifs	Faibles, financé par ONG et état ; local loué	Croissants, en partie autofinancé: bâtiment aux normes, matériel	
	Financements externes	Dépendance coopération et état pour survivre	Soutien financier externe en appui à la croissance ,	
	Sociaux	Valeurs	Action politique	Combinaison coopération / bénéfices individuels
Facteurs de "fédération"		Opposition politique (pro-zapatiste), marchés, « entreprise sociale »	Recherche de marchés, opposition au programme "Moscamed"	
Livraison de la production à la coopérative		Obligatoire à 100%, exclusion possible mais rare	Obligatoire à 100% (contrôle par estimation de production), exclusion possible mais rare	
Distribution des responsabilités		Gérant comme unique interface, CA « passif »	Président en leader stratégique, gérant avec autorité croissante	
Rôle apparent du président		Faible	Fort	
Structure technique		Faible, promoteurs en relais	Deux techniciens dont un sur fonds propres	
Inclusion des femmes		Nulle	Tentée, sous effet ONG	
Ouverture nouveaux membres		Sans limite	Sans limite	
Environnementaux	Connaissance des ressources naturelles régionales	Moyenne, mais intérêt	Bonne	
	Intérêt pour certification bio	Marché	Marché	
	Perception de l'environnement	Respect, notamment par tradition indigène (notion de "madre tierra")	Hétérogène, entre respect et utilité	
	Plan de reforestation des parcelles des apiculteurs	Non	Envisagé	

La coopérative **COPIASURO** a été fondée en 1986, par 20 apiculteurs, dans un contexte de crise technique (introduction de l'abeille africanisée) et économique (chute du cours du miel). En 1992, elle exporte son premier conteneur à travers les circuits du CE, mais doit améliorer ses qualités de base. Le maintien d'un prix attractif permet l'inclusion de nouveaux membres et sa croissance (en 2002, 120 membres et 10 conteneurs exportés). En 2003 et 2004, une augmentation du cours du miel met en difficulté la coopérative, les intermédiaires locaux offrant de meilleurs prix. Cette crise a révélé les liens pouvant exister entre renforcement des qualités du miel, engagement des producteurs, équité et développement économique. La coopérative a alors initié de nouveaux projets pour poursuivre la construction de la qualité (miels différenciés, traçabilité), préserver les écosystèmes qui les conditionnent et appuyer les investissements de ses membres (achat de matériel). Aujourd'hui, COPIASURO est une coopérative dont le sociétariat est diversifié (pluriactifs et apiculteurs spécialisés, indiens et métis) et qui s'est engagée dans une différenciation du miel selon ses qualités. Ses statuts se réfèrent à la forme coopérative traditionnelle, en les complétant par des règles favorisant l'équité (paiement différencié, primes à la participation...). Malgré la crise de 2003, les résultats sont en forte progression sur les dix dernières années, attirant de nouveaux membres.

### ***Actions collectives et développement durable***

L'évaluation en 2007 des actions collectives des deux coopératives dans les domaines du développement durable révèle deux profils différents :

- Au plan économique, le projet d'amélioration et valorisation de la qualité du miel est structurant pour COPIASURO, conduisant à une multiplication d'actions collectives et d'investissements dans des domaines différents (techniques, formation, gestion de la qualité, commercial). Ces actions anticipent en général les contraintes à venir, sont impulsées par les dirigeants, portées par des groupes d'adhérents, appuyées par deux techniciens et des financements externes. Elles concourent à -et sont renforcées par- la croissance économique de l'organisation. Miel del Sur reste sur un projet économique visant à une amélioration technique globale de la qualité, avec peu d'investissements collectifs. Les actions sont organisées par le gérant avec le relais d'apiculteurs « promoteurs ». Elles se font dans l'urgence (en 2007, recherche de financements pour

acquérir des installations sous contrainte de normes d'exportation) et à travers des revendications auprès des pouvoirs publics et ONG. La difficulté à définir des actions à long terme est accentuée par la baisse d'activité de la coopérative.

- Dans le domaine social, les formes d'actions diffèrent également. L'engagement politique et communautaire de Miele del Sur se traduit par l'exercice de solidarités mécaniques entre les membres, notamment à travers les revendications communes ou la redistribution égalitaire des produits liés à la coopérative (vente du miel et aides externes). Cette solidarité est liée à des conditions économiques, ethniques et politiques, reconnues par le CE. Pour COPIASURO, les actions de solidarité se réfèrent à la participation au projet économique (rémunération selon les efforts de qualité et la participation) ou sont ciblées sur des catégories particulières considérées par le CE (femmes, sinistrés du cyclone...). La formation a pris une place importante dans les processus d'inclusion de producteurs. Dans les deux cas, les ONG du CE influencent les actions sociales, mais sans modifier la logique propre à chaque coopérative.

- Les questions d'environnement ne sont pas au centre des objectifs des deux coopératives, mais les actions dans ce domaine sont engagées ou envisagées à travers deux processus : la mise en place d'une production de miel biologique (plus avancée à Miele del Sur) et le développement d'actions visant à connaître, préserver ou gérer les écosystèmes utilisés par les apiculteurs (plus affirmées à COPIASURO, à travers un projet de reforestation). Dans les deux coopératives l'activité apicole est associée à des préoccupations environnementales, davantage issues de la culture indigène à Miele del Sur, davantage argumentées d'un point de vue technique et commercial à COPIASURO. L'environnement est un domaine d'action en émergence sous l'influence des ONG du CE, mais aussi d'autres institutions. Miele del Sur semble répondre avant tout à des opportunités, alors que COPIASURO cherche à associer les questions d'environnement à son projet économique.

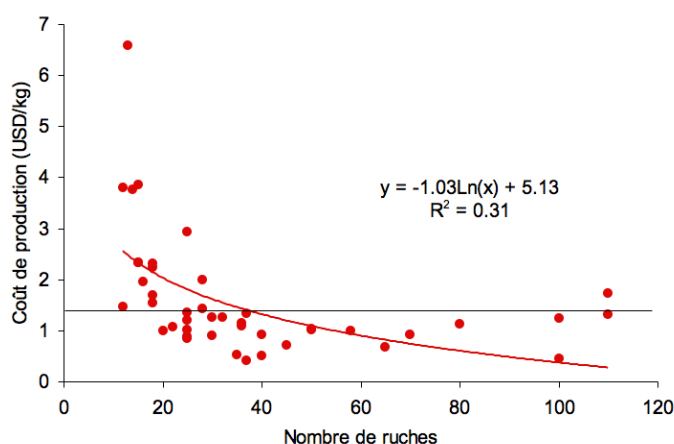
### ***Résultats économiques aux niveaux individuel et collectif***

Les données économiques rassemblées en 2007 sont présentées à partir d'une comparaison de moyennes entre coopératives (tableau n°2) et la distribution des résultats individuels selon la taille de l'exploitation (figure 1).

**Tableau n°2 . Prix, coûts et productivités moyens du miel. données 2006-2007, coopératives Miele del Sur et COPIASURO.**

Coopérative	Mieles del Sur	COPIASURO
Prix moyen de vente de la coop (USD/kg)	2,11	2,07
Coût de fonctionnement coopérative (USD/kg)	0,91	0,58
Prix moyen payé au producteur (USD/kg)	1,43	1,39
Coût moyen producteur (USD/kg)	1,50	0,92
Marge coopérative (USD/kg)	-0,23	+0,10
Marge moyenne producteur (USD/kg)	-0,07	+0,47
Nombre de ruches par membre	16	70
Production par membre (kg)	475	1945
Productivité par ruche (kg)	30	27
Travail moyen par adhérent (jour par an)	48	42
Productivité physique du travail (kg/j)	10	46
Rémunération moyenne du travail (USD/jour)	0	20

Si les prix moyens de vente du miel (marché du CE) et les prix d'achat de la coopérative à ses adhérents sont de même ordre, la comparaison des coûts et marges montre des résultats meilleurs pour COPIASURO. Les coûts de production par kilogramme de miel sont environ 30% plus élevés pour Mieles del Sur, à la fois au niveau de la coopérative et des producteurs. Les marges sont même négatives, alors que les adhérents de COPIASURO dégagent un gain d'environ 0,50 USD par kg de miel. Cette différence est accentuée si l'on considère l'ensemble des données productives. Le rendement moyen d'une ruche est équivalent entre les deux coopératives (autour de 30 kg), mais le nombre de ruches par membre est plus faible pour Mieles del Sur, avec un nombre plus élevé de jours de travail. La productivité du travail y est 4 fois inférieure à celle des adhérents de COPIASURO et sa rémunération (hors soutiens externes) nulle en 2007.



**Figure 1.** Coûts de production et taille de l'exploitation apicole, données 2006-2007, coopératives Miele del Sur et COPIASURO (échantillon adhérents). La ligne noire est le prix moyen payé aux producteurs.

La distribution des coûts de production individuels montre l'importance du facteur taille de l'exploitation apicole. Le coût moyen de production par kilogramme de miel baisse jusqu'à environ 40 ruches par membre, pour se stabiliser ensuite autour de 1 USD. Cette valeur est inférieure au prix du miel CE, ce qui permet de dégager une marge pour rémunérer le travail familial, puis un surplus croissant avec la taille de l'exploitation. La différence de taille moyenne des exploitations apicoles entre les deux coopératives explique donc pour une part les différences de coût. Les charges salariales (plus élevées au Mexique) jouent aussi sur cet écart, notamment pour le coût de fonctionnement de la coopérative (surcoût d'environ 15 %). Les frais de logistique et de contrôle sont aussi plus faibles à COPIASURO du fait d'un volume commercialisé, aujourd'hui deux fois plus important que Miele del Sur (économie d'échelle logistique et commerciale). COPIASURO semble donc réunir aujourd'hui les conditions de taille (à l'échelle des exploitations et de la coopérative) qui assurent des résultats économiques satisfaisants dans le cadre du CE. A l'inverse, Miele del Sur doit compenser ses pertes par des soutiens externes (ONG, hors vente du miel) entraînant une forte dépendance financière. La nature des systèmes d'activités des adhérents et les avantages sociaux que procure chaque coopérative doivent aussi être pris en compte.

## **Discussion**

L'histoire de ces deux organisations au vu des objectifs du DD renvoie à deux trajectoires différentes. Le CE a joué un rôle de soutien à la survie pour les petits producteurs de Miele del Sur, mais en maintenant un système paternaliste, sans effet clair sur les axes du DD et sans autonomisation de l'organisation. A l'inverse, COPIASURO a mobilisé les ressources relationnelles et économiques du CE pour prendre le chemin de la durabilité, surtout en termes économiques et sociaux. Ces deux coopératives illustrent les deux types d'objectifs économiques évoqués par le CE, c'est-à-dire le passage « d'une position de vulnérabilité » à la sécurité puis « l'autosuffisance économique ».

Le développement économique apparaît bien structurant pour le DD, surtout si il s'appuie sur un projet stratégique dans l'économie de la qualité (Chiffolleau et al., 2008). Pour cela les coopératives sont confrontées à une tension majeure autour de l'échelle individuelle et collective de production. La petite échelle, associée à la

pluriactivité et à des situations de pauvreté que veut réduire le CE, génère deux types de problèmes : au niveau des producteurs, elle maintient un faible niveau de revenu, bloquant la possibilité même d'un DD ; au niveau des coopératives, elle induit des coûts plus élevés et le risque de perdre des marchés. Au sein même du CE, des importateurs menacent de délaisser des organisations devenues leurs fournisseurs historiques mais qui n'ont pas progressé en terme de communication, qualité et volume. Il faut noter aussi que les financements du développement, notamment du BID, ont la croissance pour objectif et condition. Si Mieles del Sur commence à prendre conscience de cette tension, elle est un sujet de réflexion central pour COPIASURO, justement impliquée dans un projet du BID. Un changement du système de rémunération, stimulant l'augmentation du nombre de colonies par producteurs, a été envisagé, mais rejeté car opérant une sélection trop forte et « inéquitable » vis à vis des adhérents. La solution envisagée est un contrat entre la coopérative et chaque associé, permettant une aide à la croissance (crédit) pour ceux qui la poseraient comme objectif.

C'est alors la définition du prix minimum dans les standards du CE qui est en cause. Soit le prix minimum se base sur une échelle de 20 colonies par producteur (et un volume par organisation de 100 tonnes), car il s'agit de la situation (majoritaire) autour de laquelle peut être assurée la survie, mais au prix d'un triple risque que révèle ou laisse supposer Mieles del Sur : 1) créer une dépendance au CE ; 2) générer une rente importante pour les gros producteurs ; 3) mettre les importateurs dans un schéma de prix peu compétitif. Soit le prix minimum se base sur une échelle de 50 colonies par producteur (et un volume global de 200 tonnes) qui correspond à des échelles permettant d'atteindre les objectifs économiques du DD, mais au prix d'un autre triple risque, que révèle cette fois COPIASURO: 1) provoquer une sélection forte au niveau des producteurs ; 2) mettre les organisations dans une situation moins compétitive face aux intermédiaires locaux en cas de hausse des prix ; 3) limiter les possibilités de capitalisation des organisations. Une position intermédiaire est de baser le prix minimum sur une échelle de 20 colonies, mais avec des conditions de progression, option présente dans les standards du CE, mais peu contraignante.

Considérer le CE comme espace incubateur du DD met alors en perspective la possible évolution des organisations vers l'indépendance du CE, par l'acquisition de capacités de mise en marché conventionnel. COPIASURO montre que l'organisation n'est pas encore

prête à un tel pas, qui limiterait sa capacité de capitalisation économique et le développement de ses actions sociales et environnementales. Cette possibilité suppose aussi des conditions internes et sectorielles importantes, notamment des connaissances et l'engagement dans des projets permettant de faire face aux fluctuations du marché : diversification de produits (miel biologique, d'origine florale, labels environnementaux) et de circuits (marchés locaux et développement du CE sud-sud) ; développement d'organisations de service (assurance, information, gestion de la qualité...) contrôlés par les producteurs, ce qui pose des questions politiques aux échelles nationales. Dans tous les cas, l'évolution de l'accompagnement du processus par les importateurs du CE est en jeu, ce qui suppose aussi qu'ils soient prêts à laisser libres des organisations devenues souvent leurs partenaires emblématiques.

## **Bibliographie**

Adam, S., Barrat Brown M, 2000. "Le commerce équitable dans les échanges Nord-Sud". In *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck/Université, p. 105-122.

Bacon, C. 2005. Confronting the Coffee Crisis: Can Fair Trade, Organic, and Specialty Coffees Reduce Small-Scale Farmer Vulnerability in Northern Nicaragua? *World Development* Vol. 33, No. 3, pp. 497–511

Beucherie O., Fauvet M., Monticelli C., 2003. "Développement durable et dynamique des productions agroalimentaires de qualité". *Economie et Humanisme*, 365.

Brundtland G.H., 1987. *Our common future*. Report on the world commission on environment and development.

Chiffolleau Y, Dreyfus F, Touzard J.M., 2007. "Ethics in French wine co-operatives : being part of a social movement". in Farnworth C., Jiggins J., Goodman D. (eds), *Fair Trade and the Food Chain*, Ashgate publishing, USA

Daviron B., Habbard P., Thirion MC, 2002. L'évaluation du commerce équitable : pertinence, cohérence, efficience, efficacité et impact. Paris : SOLAGRAL/DIES, septembre 2002. 42 p.

Eberhart, N. (2005). Synthèse de l'étude d'impact du commerce équitable sur les organisations et familles paysannes et leurs territoires dans la filière café des Yungas de Bolivie. *Agronomes et Vétérinaires sans frontières*, p 29.

- FINE 2001. In [http://www.fairtrade.net/about\\_fairtrade.html](http://www.fairtrade.net/about_fairtrade.html), April 2008.
- FLOi, 2007. Standards génériques du commerce équitable pour les organisations de petits producteurs. Bonn, Germany, 27 p.
- Florez JA, Guzmán MA & Vandame R (2006) Abejas y café; mutualismo y producciones. In : El cafetal del futuro, reflexiones y alternativas para los cafeticultores, Shaker Verlag, Aachen, Germany, 2006, Jürgen Pohlan Ed. pp 247-267
- FTIS 2008 : <http://www.ftis2008.org>
- Jaffee, Daniel (2007). *Brewing Justice: Fair Trade Coffee, Sustainability and Survival*. University of California Press. ISBN 978-0-520-24959-2
- Raynolds LT, Murray D., Wilkinson J., 2007. *Fair Trade: The Challenges of Transforming Globalization* Routledge
- Ronchi, L. (2002). *The Impact of Fair Trade on Producers and their Organizations: A Case Study with Coocafe in Costa Rica*. University of Sussex. p25-26.
- Sen A.K., 1992. *Inequality Reexamined*. Oxford, Oxford University Press,
- Sen A.K., 2000. *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*. Odile Jacob
- Touzard JM, Draperi JF, (eds.) 2003. *Coopératives, mondialisation et territoires*, Paris : L'Harmattan (Les Cahiers de l'Economie Sociale). 391 p.
- Vandame R, Morand S, Colin ME & Belzunces L (2002) Parasitism in the social bee *Apis mellifera*: quantifying costs and benefits of behavioral resistance to *Varroa* mites. *Apidologie* 33 433-445
- Vandame R., 2007. Organisations apicoles mésoaméricaines : cadre d'analyse et application à trois coopératives. Working paper, UMR Innovation/Ecosur
- Vandame R, Touzard JM (2008) La coopérative comme outil du développement durable : le cas des coopératives d'apiculteurs au Mexique et Guatemala. Colloque SFER « Les entreprises cooperatives agricoles, mutations et perspectives », Paris, France, 28 et 29 février 2008
- Vivien F.D., 2005. *Le développement soutenable*, Paris, La découverte, Coll. Repères.